



MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

LE MINISTRE  
N/Réf. : CAB/MFL/IN

Paris, le 07 FEV. 2008

Le Ministre du logement et de la ville

à

Monsieur le Directeur général de l'ANRU  
s/c de Monsieur le Président de l'ANRU

**Objet :** Elaboration d'un programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés

La rénovation urbaine des quartiers classés en zone urbaine sensible et déclarés prioritaires est à l'œuvre depuis 2004. Cette politique doit être menée à son terme.

Dans le même temps, je constate le décrochage de nombreux quartiers anciens dégradés. J'entends donc engager dès maintenant la préparation d'un programme national de grande ampleur pour conduire dans ces quartiers une action globale et intégrée de transformation durable qui vise à :

- traiter le bâti dégradé pour améliorer les conditions d'habitat, contribuer à la résorption et l'habitat indigne et développer une offre de logement abordable,
- assurer le maintien sur place des habitants les plus modestes, tout en attirant de nouvelles populations dans un objectif de diversité sociale,
- créer un cadre de vie par la requalification de l'organisation urbaine (aménagement et équipements publics),
- développer une politique sur la qualité, portant sur les aspects environnementaux (travaux du Grenelle de l'environnement dans le domaine du logement), accessibilité, développement du très haut-débit,
- développer les liens avec tous les autres quartiers de la ville dans le cadre de la stratégie d'ensemble conduite par les collectivités concernées,
- permettre une redynamisation économique et commerciale.

.../...

Ce programme devra s'appuyer sur l'observation et l'évaluation des opérations déjà conduites dans ce domaine, qu'il s'agisse des OPAH-RU engagées par l'agence nationale de l'habitat depuis 2003 ou de l'intervention de l'agence nationale de rénovation urbaine dans une quinzaine de ces sites, et qui ont permis d'intégrer les politiques de réhabilitation de l'habitat privé dans une problématique large d'aménagement.

Compte tenu de l'expérience acquise par l'agence nationale de rénovation urbaine pour mobiliser tous les moyens permettant de traiter le quartier dans son ensemble, j'ai souhaité vous confier le pilotage de la préparation du cadre législatif de ce programme. Pour remplir au mieux cette mission, vous associerez étroitement à vos travaux l'ANAH qui dispose des compétences en matière d'habitat ancien.

La complexité et la diversité des situations locales imposent que ce projet s'élabore en mutualisant les compétences et les moyens d'intervention développés dans ce domaine par les différents partenaires concernés. Outre l'ANAH, déjà citée, vous associerez également la DGUHC et la DIV. Vous vous appuyerez sur le CERTU pour enrichir l'expertise technique de la démarche. Vous veillerez donc à ce que ces organismes soient étroitement impliqués dans la démarche que vous allez conduire.

Vous prendrez également en compte les propositions issues de la mission que j'ai confiée à Monsieur Rivière, Président de la Fondation des Villes, sur les « cœurs de ville » et vous veillerez à assurer une bonne coordination avec le comité « urbanisme » du Grenelle de l'environnement, dont un volet est consacré aux quartiers anciens en déclin.

Je vous remercie à cet égard de bien vouloir me proposer la méthode de travail qui aura été retenue sous un mois.

Un comité de pilotage doit être mis en place et se réunir tous les mois au Ministère.

Vous veillerez également à me faire un point mensuel de l'évolution de ce dossier.

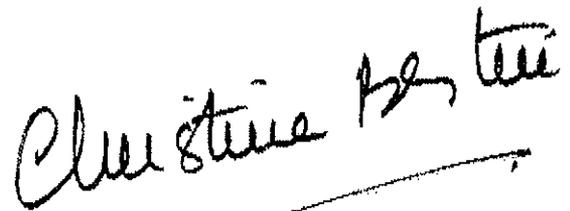
Le projet que vous me présenterez d'ici la fin du mois de juin devra notamment aborder les points suivants :

- l'ambition du projet avec la définition des objectifs, notamment avec la définition du nombre de quartiers concernés,
- le cadre d'intervention du projet (appel à projet et/ou liste de quartiers préétablies, définition des critères d'éligibilité, les critères de choix et le mode de sélection des projets),
- l'organisation du programme en définissant, en particulier, son cadre juridique, les porteurs de projets potentiels ainsi que sa durée,
- le cahier des charges à respecter par les porteurs de projet,
- les modalités de concertation avec les habitants des quartiers concernés,
- les partenaires possibles ainsi que le financement,
- la gouvernance nationale et locale du programme,

- les principes d'évaluation et de suivi du programme,
- les points nécessitant des évolutions législatives ou réglementaires de nature à permettre la mise en œuvre du programme.

Sur ce dernier aspect, je souhaiterais disposer début mars d'un aperçu des évolutions législatives à prévoir.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission difficile qui, vous le savez, contribuera à lutter contre la paupérisation de ces quartiers et de leurs habitants et ainsi offrir à chacun les conditions d'une vie décente.

A handwritten signature in black ink, reading "Christine Boutin". The signature is written in a cursive, slightly slanted style. A horizontal line is drawn below the signature, starting from the right side and extending towards the left.

**Christine BOUTIN**